

TÉLÉFILM CANADA

Programme fondé sur la performance des festivals et programme Du talent à l'écran

Questions et réponses

Q : Pourquoi avoir mis fin au programme Le Canada à l'affiche et l'avoir remplacé par deux programmes distincts?

R : Téléfilm Canada cherche constamment à améliorer l'éventail des programmes et des services qu'elle offre afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie du cinéma, de la télévision et des médias interactifs, tout en atteignant ses propres objectifs d'entreprise. Pour ce faire, Téléfilm Canada a révisé (en consultation avec ses clients) son ensemble de programmes de développement de l'industrie. En nous appuyant sur les commentaires des intervenants et sur notre processus d'examen interne, nous croyons avoir réussi à créer deux nouveaux programmes (Programme fondé sur la performance des festivals et Du talent à l'écran) qui non seulement nous permettront d'améliorer la prestation des programmes à nos clients, mais qui renforceront le mandat de Téléfilm Canada, soit d'être un administrateur transparent, responsable et efficace de ses programmes.

Q : Combien d'argent sera alloué à chacun des programmes ?

R : Près de 1,2 million de dollars sera réservé au Programme fondé sur la performance des festivals, et 2,5 millions de dollars au programme Du talent à l'écran. Ces montants pourront varier d'une année à l'autre puisque les ressources de la Société pourraient être mises au profit d'autres priorités.

Q : Est-ce que le retrait du programme Le Canada à l'affiche et la création de ces nouveaux programmes s'inscrivent dans une mesure plus large visant à réduire le montant du financement traditionnellement alloué aux festivals de films?

R : Non. Le but de ces nouveaux programmes est d'améliorer la prestation des services aux clients en augmentant la transparence, la responsabilisation et l'efficacité des programmes, et d'aligner les programmes de développement de l'industrie de Téléfilm Canada aux objectifs de l'organisation.

Q : Quels sont les principaux objectifs du programme Du talent à l'écran ?

R : Les principaux objectifs de ce programme sont d'offrir une aide financière à des événements qui permettent d'augmenter le potentiel de l'industrie, d'accroître le rayonnement des talents canadiens, d'enrichir le portefeuille d'investissements en production de Téléfilm par une plus grande diversité des genres, et de mieux faire connaître le contenu canadien au Canada comme à l'étranger.

Q : Quels sont les principaux objectifs du Programme fondé sur la performance des festivals?

R : Les principaux objectifs de ce programme sont de rejoindre les auditoires canadiens, de présenter des longs métrages canadiens et de contribuer à l'appréciation et au rayonnement du cinéma canadien.

Q : Qu'est-ce que Téléfilm Canada considère comme un long métrage?

R : Tout film (fiction, animation ou documentaire) dont la durée est d'au moins 75 minutes.

Q : Quand le Programme fondé sur la performance des festivals entrera-t-il en vigueur?

R : Toutes les demandes de financement reçues des festivals en date du 1^{er} avril 2008 seront évaluées en vertu des principes directeurs de ce nouveau programme.

Q : Que se passe-t-il dans le cas d'un événement qui a lieu au début de l'année?

R : Tous les festivals ayant lieu entre le 1^{er} avril et le 30 juin ont été évalués en vertu de l'ancien programme Le Canada à l'affiche et financés à même l'enveloppe du dernier exercice financier.

Toutes les activités de développement de l'industrie ayant lieu entre le 1^{er} avril et le 30 juin ont été évaluées en vertu de l'ancien programme de développement de l'industrie

Q : Mon financement sera-t-il garanti pour 2008-2009 et les années suivantes?

R : Dans le cas d'une évaluation positive de la demande, Téléfilm Canada garantira le financement historique pour 2008-2009 seulement.

Q : Si nous recevons une aide financière cette année, faudra-t-il soumettre une nouvelle demande de financement l'an prochain?

R : Oui, les festivals et les événements devront présenter une nouvelle demande de financement chaque année, peu importe s'ils ont obtenu ou non du financement l'année précédente.

Q : Comment Téléfilm Canada entend-elle mesurer ou définir les critères de rendement relatifs aux auditoires canadiens des longs métrages canadiens dans le cadre du Programme fondé sur la performance des festivals? Et dans le cadre du programme Du talent à l'écran ?

R : Un modèle de rapport sur la performance est fourni aux festivals qui présentent une demande au Programme fondé sur la performance des festivals. Quant au programme Du talent à l'écran, les événements doivent être alignés sur au moins une des sept priorités du développement de l'industrie, telles qu'énoncées dans les principes directeurs.

Q : Pourquoi Téléfilm Canada a-t-elle choisi un auditoire de 100 000 personnes comme l'une des conditions d'admissibilité au Programme fondé sur la performance des festivals?

R : L'objectif général du Programme fondé sur la performance des festivals est d'offrir une aide financière aux festivals de films canadiens qui présentent une excellente feuille de route quant à l'atteinte des auditoires canadiens, la présentation de longs métrages canadiens et la contribution à l'appréciation et au rayonnement des films canadiens en général.

Q : Les nouveaux festivals ou activités de développement professionnel seront-ils admissibles à du financement?

R : Oui, les deux programmes sont ouverts aux nouveaux requérants et ce, dès cette année. Cependant, tout nouveau requérant qui désire faire une demande de financement à Téléfilm devra contacter son bureau régional avant de déposer sa demande, afin de s'assurer que son activité est alignée avec les priorités de sa région

Q : Les festivals admissibles au Programme fondé sur la performance des festivals peuvent-ils recevoir aussi une aide financière d'autres programmes de Téléfilm?

R : Oui, les festivals qui organisent des activités de développement professionnel de l'industrie peuvent présenter une demande au programme Du talent à l'écran pour les activités qui ne sont pas financées dans le cadre de l'enveloppe.

Q : Combien de temps avant la tenue de l'événement faut-il soumettre la demande?

R : Dans le cas des deux programmes, les clients doivent déposer leur demande au moins 10 semaines avant le jour de l'ouverture de l'événement. Les décisions sont habituellement rendues 10 semaines après la réception des demandes dûment complétées.

Q : Avec qui faut-il communiquer pour poser des questions ou obtenir plus de renseignements?

R : Veuillez communiquer avec l'agente - développement de l'industrie de votre région.

Q : Comment prévoyez-vous évaluer l'admissibilité des événements à chacun des programmes? Quels seront les critères à respecter pour obtenir une aide financière?

R : Veuillez consulter les principes directeurs pour obtenir des explications détaillées sur la façon dont nous allons évaluer l'admissibilité de chacune des demandes.

Q : Comment allez-vous évaluer les « besoins de chaque région » tel que cela est indiqué dans les principes directeurs du programme Du talent à l'écran ?

R : Chaque bureau définira ses priorités en fonction des besoins de développement de l'industrie de sa région. Ces priorités refléteront l'une ou l'autre ou plusieurs des sept priorités indiquées dans les principes directeurs.

Q : Par le passé, il y a eu des consultations et des changements ont été apportés aux programmes. À quand une certaine stabilité?

R : Nous procédons régulièrement à une révision de nos programmes afin de nous assurer qu'ils demeurent toujours pertinents, à l'écoute des besoins de l'industrie et proactifs. En tant qu'organisme du gouvernement, nous nous sommes également engagés à améliorer l'efficacité et l'efficience de nos programmes. Comme nous savons fort bien à quel point il est difficile pour nos clients de s'adapter au changement continu, nous faisons tout en notre pouvoir pour faciliter la transition, en organisant par exemple des consultations et des sessions d'information, et en mettant sur pied des politiques comme le financement récurrent en 2008-2009 afin de donner suffisamment de temps à nos clients pour s'ajuster.

Q : Y a-t-il encore une possibilité que des changements soient apportés aux programmes?

R : Non. Téléfilm Canada a déjà mené des consultations officielles et officieuses auprès des organisateurs des festivals afin de discuter des changements possibles et d'obtenir leur avis. Nous avons pris en considération les commentaires qu'ils ont émis lors de ces consultations et en avons tenu compte lors de la refonte des programmes.

Q : Pourquoi les chiffres sur les auditoires sont-ils d'une importance capitale dans le Programme fondé sur la performance des festivals?

R : Le nouveau Programme fondé sur la performance comprend un certain nombre de mesures pour augmenter la transparence et la responsabilisation. Rendre compte de chiffres exacts sur les auditoires constitue la première étape à franchir pour assurer un processus d'évaluation transparent de Téléfilm Canada. De plus, le Programme fondé sur la performance des festivals est financé par l'entremise du Fonds du long métrage du Canada dont le principal objectif est d'augmenter les auditoires des longs métrages canadiens. Par conséquent, Téléfilm Canada désire s'assurer que le Programme fondé sur la performance des festivals allait contribuer directement à l'atteinte de cet objectif général.

Q : Comment Téléfilm Canada fera-t-elle pour vérifier les chiffres sur les auditoires fournis par les festivals?

R : Comme il est mentionné dans le modèle du rapport sur les auditoires, il n'est pas nécessaire d'effectuer une validation externe des données sur les auditoires des festivals. Cependant, conformément aux droits et exigences de Téléfilm Canada applicables à tous ses programmes, Téléfilm Canada se réserve le droit de procéder à une vérification au hasard des données sur les auditoires afin d'établir si les chiffres indiqués pour le taux de fréquentation des projections des longs métrages sont réalistes.